

# COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE PONTIS

L'An deux mille vingt-deux et le **mardi 12 avril à 10h30**, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en session **ordinaire** sous la Présidence de **Monsieur Georges GAMBAUDO**, Président.

**Présents** : Mesdames BOQUELET Camille, CARLIN Mireille, LORETTE Indra, BAZIRE Muriel et Messieurs IMBERT Jean-Claude, FERDINAND Jean-Marie

**Secrétaire de séance** : Madame BOQUELET Camille

**2022-01**

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Président présente au Conseil d'Administration le compte de gestion et le compte administratif 2021 du budget du CCAS.

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le maire ne prend pas part au vote*

➤ **APPROUVE** le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier ainsi que le Compte Administratif 2021 de la Commune comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

• Recettes	3 091,04 €
• Dépenses	2 116,97 €
• Soit un excédent de fonctionnement de :	974,07 €
• Et un report excédentaire de l'exercice de l'année N-1 de	808,96 €
• <b>Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de</b>	<b>1 783,03 €</b>

➤ **DIT** que le budget CCAS sera intégré au budget de la commune pour l'année 2022

➤ **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement sera reporté au compte 002 pour **1 783,03 € sur le budget de la commune pour l'année 2022**

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** que le **CCAS** est une structure de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance, aux personnes âgées, en passant par les personnes handicapées et les personnes en difficulté.

Suite à la clôture du budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), le nouveau Comité Consultatif d'Aides Sociales sera représenté par :

#### ▪ **Le Président**

- Monsieur GAMBAUDO Georges, Maire

# COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE PONTIS

## ▪ *Les élus de la commune*

- Monsieur IMBERT Jean-Claude,
- Madame BOQUELET Camille,
- Monsieur FERDINAND Jean-Marie,

## ▪ *Les personnes extérieures du conseil municipal*

- Madame BAZIRE Muriel
- Madame CARLIN Muriel
- Madame LORETTE Indra

Après débat, le Centre Communal d'Action Sociale pourrait avoir les compétences suivantes après accord et délibération du Conseil Municipal :

✚ De constituer et tenir à jour un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale qui résident dans la commune. D'analyser annuellement les besoins sociaux de l'ensemble de la population et animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

✚ D'étudier les dossiers de demande de prestations remboursables (prêts aux particuliers pour payer une facture...),

✚ D'étudier les dossiers de demande de prestations non remboursables (bourses d'études, aide à la scolarité, aides aux transports, à la cantine, aux voyages scolaires),

✚ D'étudier les dossiers de demande de secours financiers, d'aides d'urgence,

✚ D'étudier les dossiers de demande de prestations en nature (bons de repas, bons d'hébergement, bons alimentaires, distribution de repas, etc...),

✚ De s'occuper des animations, de la conception et la distribution des colis de Noël,

**DIT** que le budget attribué au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2022 est de 4 000€ décomposé comme suit :

- Alimentation 1 000€
- Fête et cérémonie 3000€

**RAPPELLE** que l'ensemble de ces actions seront validées par délibération du Conseil Municipal.

**DIT** que pour prétendre à ces aides, il faut être en résidence principale, à Pontis depuis 6 mois minimum.